CANADIAN GENERAL STANDARDS BOARD

The following standards are hereby cancelled.

2-GP-23b – Sodium Metasilicate
2-GP-25b – Soda, Modified
2-GP-26b – Tetrasodium Pyrophosphate
2-GP-31b – Trisodium Phosphate
2-GP-36a – Sodium Tripolyphosphate

These standards are cancelled because they are superseded by the following respective standards:

15-GP-44M – Sodium Metasilicate
15-GP-42M – Soda, Modified
15-GP-39M – Tetrasodium Pyrophosphate
15-GP-41M – Trisodium Phosophate
15-GP-40M – Sodium Tripolyphosphate

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Les normes suivantes sont annulées par la présente.

F2-GP-23b – Métasilicate de sodium
F2-GP-25b – Carbonate de soude modifié
F2-GP-26b – Pyrophosphate tétrasodique
F2-GP-31b – Phosphate trisodique
F2-GP-36a – Triphospate de sodium

Les normes susmentionnées sont annulées parce qu'elles sont remplacées par les normes suivantes respectives:

15-GP-44M – Métasilicate de sodium
15-GP-42M – Carbonate de soude modifié
15-GP-39M – Pyrophosphate tétrasodique
15-GP-41M – Phosphate trisodique
15-GP-40M – Triphosphate de sodium

Office des Normes
Approvisionnements Canada

Specifications Board
Supply Canada

Norme : Pyrophosphate tétrasodique

La présente norme s'applique au pyrophosphate tétrasodique anhydre ($Na_4P_2O_7$).

(F)2-GP-26b

Novembre 1968

Remplace (F)2-GP-26a
Avril 1959

Prix: code A

For the English edition order 2-GP-26b

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Bayley, C.H. (Président)	Conseiller, ONGC
Ammann, P.J.	C.H. Wood and Company Limited
Atkinson, D.R.	Drew Chemical Limited
Birnbaum, E.I.	Hart Chemicals Limited
Brown, F.E.	NOPCO Chemical Canada Limited
Carrother, D.F.	Procter and Gamble Company of Canada Limited
Cheesman, H.	Ministère de la Défense nationale
Chevalier, M.	Canadian Manufacturers of Chemical Specialties Limited
Clark, K.	Lever Brothers Limited
Cukier, S.	Chemical Developments of Canada Limited
Gibson, R.D.	The Diversey Corporation (Canada) Limited
Girard, J.G.	Ministère de la Défense nationale
Kidd, R.A.	Canada Packers Limited, Davies Division
Mair, Mme T.E.	Ministère des Affaires des anciens combattants
Matthews, J.E.	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Pamenter, W.D.	Rohm and Haas Company of Canada Limited
Pimm, G.H.	Dustbane Manufacturing Company Limited
Seabrooke, E.A.	Ministère de la Défense nationale
Shaeen, A.	Ministère de la Défense nationale
Sloan, William N.	Economics Laboratory (Canada) Limited
Smyth, Dr R.B.	Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Trusler, F.W.	Colgate-Palmolive Limited
Tweedie, Mlle A.S.	Conseil national de recherches
Vey, N.	Atlas Chemical Industries, Canada Limited
Wilkins, B.	Ministère des Travaux publics

Agent des normes - L.M. Schacter, ONGC

Withdrawn/Retirée

P R É A M B U L E

Les normes publiées par l'Office des Normes du Gouvernement Canadien sont rédigées par des comités auxquels siègent à titre bénévole des représentants de l'Administration, de l'industrie et des organismes de recherche. Elles sont établies à l'usage de l'État, mais néanmoins mises à la disposition du secteur privé.

L'ONGC accueille avec reconnaissance toute suggestion susceptible d'en améliorer la teneur.

L'Index des normes, publié chaque année, fait l'objet de suppléments cumulatifs trimestriels. Des listes d'adresses permettent la diffusion automatique de l'Index et de ses suppléments, ainsi que des normes se rattachant à des domaines particuliers.

Les commandes et les propositions d'amélioration doivent parvenir à l'adresse suivante:

Office des Normes du Gouvernement Canadien
a/s Ministère des Approvisionnements et Services
88 rue Metcalfe,
Ottawa, Canada
K1A 0S5

Withdrawn/Retirée

2-GP-26b*
Novembre 1968
Remplace 2-GP-26a
Avril 1959

OFFICE DES NORMES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Norme

PYROPHOSPHATE TÉTRASODIQUE

1. DÉFINITION

1.1 La présente norme s'applique au pyrophosphate tétrasodique anhydre ($Na_4P_2O_7$).

1.2 Voir à l'alinéa 8.1 des précisions sur les conditions d'emploi du produit.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 La publication suivante s'applique à la présente norme:

2.1.1 ASTM Standards on Soaps and Other Detergents.

2.2 En l'absence de prescription contraire, cette publication s'entend de l'édition en vigueur à la date de l'appel d'offres.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le pyrophosphate tétrasodique doit être un produit blanc et uniforme, sous forme de poudre ou de granules, selon les prescriptions de l'acheteur.

3.2 Il doit être exempt de saletés et autre matière étrangère.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

4.1 Le pyrophosphate tétrasodique doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Min.	Max.	Méthode D 501 de ASTM
4.1.1	Pyrophosphate tétrasodique ($Na_4P_2O_7$), % en pds	97.5	-	Article 74-78
4.1.2	Insoluble dans l'eau, % en pds	-	0.2	Article 79-80

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 En l'absence de prescription contraire de l'acheteur, le conditionnement, l'étiquetage, l'emballage et le marquage commerciaux sont admis.

6. INSPECTION

6.1 Échantillonnage et essais - L'échantillonnage et les essais doivent être effectués conformément aux articles appropriés de la norme ASTM D 501, Chemical Analysis of Alkaline Detergents.

7. REMARQUES

7.1 Utilisations prévues - Le pyrophosphate tétrasodique est un phosphate de sodium complexe qui convient comme adjuvant des savons et détergents pour le lavage, le nettoyage et le récurage lorsqu'il est demandé un produit légèrement alcalin possédant des propriétés adoucissantes. En cours de stockage, le produit peut absorber de l'humidité lorsqu'il est exposé à des degrés extrêmes d'humidité.

* La présente révision incorpore la norme 2-GP-26a et des changements rédactionnels seulement. Le contenu technique demeure inchangé.

Withdrawn/Retirée

7.2 Précisions à donner à la commande - Pour commander du produit par référence à la présente norme, l'acheteur doit préciser:

S'il est demandé une poudre ou des granules (alinéa 3.1).
Les modalités de conditionnement, d'étiquetage, d'emballage et de marquage si les usages commerciaux ne conviennent pas (alinéa 5.1).

7.3 Normes connexes - Lors de la publication, le document ci-après était une norme correspondante (mais pas nécessairement équivalente):

7.3.1 ASTM Specification D595, Tetrasodium Pyrophosphate (Anhydrous).

7.4 La publication mentionnée à l'alinéa 2.1.1 est diffusée par l'American Society for Testing and Materials, 1916 Race Street, Philadelphia, Pa., 19103, U.S.A.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Withdrawn/Retirée